

## LE NOUVEAU COMPTE CÉLI

*UN OUTIL SUPPLÉMENTAIRE POUR ÉPARGNER  
ET RÉDUIRE VOTRE FACTURE FISCALE*



### *AVANTAGES*

- Revenus générés (intérêts, dividende et gain en capital) non imposables.
- Retraits non imposables (contrairement au REER). Les montants retirés permettront de générer de nouveaux droits de cotisation pour l'année suivante.

### *CARACTÉRISTIQUES*

- Admissibilité : toute personne âgée de 18 ans et plus.
- Cotisation maximale annuelle de 5 000 \$, débutant en 2009.
- Droits de cotisation inutilisés reportés aux années suivantes.
- Sont non déductibles du revenu aux fins de l'impôt :
  - les cotisations versées au compte;
  - les pertes en capital;
  - les intérêts sur les sommes empruntées pour investir dans le compte.
- Placements admissibles : mêmes types de placement que ceux qui sont admissibles au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

**Consultez régulièrement  
notre site web pour des précisions  
supplémentaires**